

# FORMATIONS DIPLOMANTES CONDITIONS GENERALES



## Admission

L'entrée en formation s'effectue en 2 étapes : une évaluation sous forme de cours ou atelier, puis des entretiens individuels où les candidats présentent leurs objectifs. Ce test permet d'établir un plan de formation prenant en compte le niveau du candidat et son projet professionnel.

Après cinq semaines de formation, une appréciation de leur niveau est remise aux élèves. Elle permet de confirmer le programme prévu ou si besoin est, d'apporter des modifications de planning.

## Inscription

A l'issue de l'audition, une convention de formation est conclue entre l'élève et le Centre. L'élève dispose d'un délai de rétractation de 10 jours. A l'expiration de ce délai, il peut procéder à l'enregistrement de son dossier auprès de l'administration du Centre.

Le montant de l'inscription comprend l'adhésion à l'Association FREE DANCE SONG et l'affiliation à la Fédération Française de Danse ; cette affiliation vaut assurance en cas de dommage corporel subi ou causé dans le cadre des activités du Centre et pendant les trajets. Les frais d'évaluations et d'examens sont également inclus dans le montant de l'inscription.

## Frais de formation

Les élèves en formation diplômante versent à l'inscription un acompte non remboursable équivalant à 30 % du montant des frais pédagogiques. Le solde des frais pédagogiques peut être mensualisé.

## Règlement intérieur

Toute personne fréquentant le Centre doit prendre connaissance du Règlement Intérieur, affiché à proximité des salles de cours. Les élèves en formation en signent un exemplaire au moment de leur inscription.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion.

## Evaluations et Examen final

Les cours sont évalués chaque semestre, sous forme d'examen pour les cours techniques et de contrôle continu pour les matières spécifiques. Elles sont complétées par des entretiens pédagogiques individuels.

■ Pour les diplômés FREE DANCE SONG : l'examen intervient à la fin du 2e cycle (voir fiches cursus). Il est obligatoire d'avoir validé le niveau technique et les matières spécifiques lors des évaluations pour s'y présenter.

■ Pour l'E.A.T. : suite aux évaluations, les candidats qui sont prêts, s'inscrivent auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une des deux sessions annuelles (printemps ou automne).

## Financements

■ Demandeurs d'emploi : adressez-vous à vos conseillers POLE EMPLOI.

■ Salariés : vous pouvez solliciter une prise en charge auprès de votre employeur dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (FONGECIF, AFDAS, Uniformation, etc.).

L'administration tient à disposition des candidats une fiche d'information sur les principaux dispositifs de prise en charge.

## DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION

Nom & Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Je demande mon admission en :  MONITORAT DE DANSE  
 CERTIFICAT DE PSYCHOPEDAGOGIE DU MOUVEMENT DANSE  
Date du test : \_\_\_\_\_  E.A.T. Option JAZZ  E.A.T. Option CONTEMPORAIN  
 FORMATION A LA SCENE

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à FREE DANCE SONG accompagné de :

- une lettre de motivation
- une enveloppe timbrée
- C.V. et une photo d'identité
- un chèque de 35 €